

COMITE SYNDICAL - Séance du JEUDI 05 MARS 2015

Date de convocation : 25 février 2015 - Date d'affichage : 25 février 2015 Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 15 - Votants : 17

L'an deux mille quinze, le cinq mars à 20h30, les déléqués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance

Claude LE MOGNE

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE

CHATEAUFORT **CHEVREUSE** CHOISEL

DAMPIERRE EN YVELINES MAGNY LES HAMEAUX

MILON LA CHAPELLE ST FORGET

ST REMY LES CHEVREUSE

SENLISSE

Georges PASSET

Danielle MARIOT Claude GENOT

Alexandra PICHON Jean-Pierre DE WINTER

Bertrand HOUILLON Jacques PELLETIER Maxime VERCRUYSSE

Claude LE MOGNE

Claude BENMUSSA

Claire CHERET

Anne HERY LE PALLEC

Sandrine MICHOT

Pascal HAMON

Christophe GASPARINI

ABSENTS REPRESENTES

MAGNY LES HAMEAUX ST REMY LES CHEVREUSE Christine MERCIER donne pouvoir à Bertrand HOUILLON Isabelle THEISSIER donne pouvoir à Claude LE MOGNE

ABSENTS EXCUSES

CHATEAUFORT CHOISEL ST FORGET

Julie MAHLMANN **Christian MULLER** Isabelle GAUTHERON

ST LAMBERT DES BOIS

Danielle TACYNIAK

Jean-Marie CHARTIER

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Président ouvre la séance à 20h30.

L'Ordre du Jour est le suivant :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal du 11/12/2014
- 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- 4. Adhésion au groupement de commandes SIPPEREC pour la fourniture d'électricité
 - a. Projet de délibération
- 5. Questions diverses

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Claude LE MOGNE est nommé « secrétaire de séance ».

2. Approbation du procès-verbal du 11/12/2014

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Le Président présente le Débat d'Orientation Budgétaire.

3.1. Compte Administratif 2014

3.1.1. Fonctionnement

DEPENSES	2013	2014	
Charges générales	853 669 €	871 572,55 €	
Charges du Personnel	936 229 €	969 572,91 €	
Amortissement	59 464 €	61 456,41€	
Autres charges	148 465 €	168 413,51 €	
Intérêts emprunts	244 148 €	227 663,86 €	
Charges exceptionnelles	78 €	439,00€	
TOTAL	2 242 053 €	2 299 118,24 €	

RECETTES	2013	2014	
Atténuation de charges	3 451€	1 171,27 €	
Produits des services	992 905 €	1 009 752,02 €	
Centimes syndicaux	1 418 355 €	1 465 151,00 €	
Taxe électricité	147 964 €	134 022,33 €	
Dotations et participations	125 894 €	130 541,29 €	
Autres produits	40 228 €	84 971,11€	
Produits exceptionnels	4 390 €	5 690,79 €	
TOTAL	2 733 187 €	2 831 299,81 €	

3.1.2. Investissement

DEPENSES	2013	2014	
Travaux	178 239 €	258 470,17 €	
Matériels Mobiliers	21 292 €	12 453,05 €	
Remb. emprunts	428855€	628854,55€	
Opérations patrimoniales		11 274,16 €	
TOTAL	628386€	911 051,93 €	
RECETTES	2013	2014	
RECETTES FCTVA	2013 32 574 €	2014 30 891,00 €	
FCTVA		30 891,00 €	
FCTVA Subventions	32 574 €	30 891,00 € 65 000,00 €	
FCTVA Subventions Amortissement	32 574 € 59 464 €	30 891,00 € 65 000,00 € 61 456,41 €	

3.2. Budget Primitif 2015

3.2.1. Fonctionnement

DEPENSES	BP+ DM 2014	CA 2014	BP 2015	
Charges générales	874 800 €	871572,55€	855 000,00 €	
Charges Personnel	971 000 €	969572,91€	993 000,00€	
Amortissement	64 000 €	61456,41€	64 000,00 €	
Autres charges	171 000 €	168413,51€	170 000,00€	
Intérêts emprunts	228 000 €	228 000 € 227 663,86 €		
Dépenses imprévues			70 000,00 €	
Virement section invest.	642 000 €		478 000,00€	
Charges exceptionnelles	1 000 €	439,00€	1 000,00€	
TOTAL	2 951 000 €	2 299 118,24 €	2 874 000,00 €	

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	
Atténuation charges	3 000 €	1 171,27 €	2 000,00 €	
Produits services	1 032 000 €	1 009 752,02 €	1 026 000,00€	
Cent. Syndicaux	1442411€	1 465 151,00 €	1 482 500,00 €	
Taxe sur électricité	115 000 €	134022,33€	126 000,00€	
Dotation participation	134589€	130541,29€	117 500,00€	
Autres produits	48 000 €	84971,11€	54 000,00 €	
Excédent reporté	170 685 €		65 009,98 €	
Produits exception.	5315€	5 690,79€	990,02€	
TOTAL	2 951 000 €	2 831 299,81 €	2 874 000,00 €	

3.2.2. Investissement

DEPENSES	RAR 2014	2015	TOTAL	
Travaux	99 000 €	213 000 €	312000€	
Matériels		19000€	19000€	
Emprunts		410 000 €	410 000 €	
Solde déficitaire	1 170 336€		1 170 336 €	
Opérations patrimoniales		1000€	10000€	
		TOTAL	1 912 336 €	

RECETTES	RAR 2014	2015	TOTAL	
FCTVA	60 000 €	30000€	90 000 €	
Amortissement		64 000 €	64 000 €	
Affect. Réserve		626336€	626336€	
Virement F.		478 000 €	478 000 €	
Emprunt	583 000 €	70 000 €	653 000 €	
Opérations patrimoniales		1000€	1000€	
	THE STATE OF	TOTAL	1 912 336 €	

3.3. Participations 2010 à 2015

COMMUNES	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (proposé)
CERNAY LA VILLE	87 920 €	90 812 €	88 705 €	88 954 €	92 157 €	90 984 €
CHATEAUFORT	45 452 €	50 477 €	47 943 €	49 502 €	51 376 €	52 980 €
CHEVREUSE	330 284 €	401 496 €	404 125 €	389 828 €	397 272 €	411 869 €
CHOISEL	26 595 €	32 042 €	30 988 €	33 819 €	35 959 €	38 563 €
DAMPIERRE	56 011 €	56 810 €	57 321 €	57 930 €	59 125 €	58 040 €
MAGNY LES HAMEAUX	285 405 €	288 675 €	295 736 €	303 745 €	315 449 €	319 431 €
MILON LA CHAPELLE	37 416 €	40 894 €	44 735 €	46 214 €	46 793 €	44 144 €
ST FORGET	24 215 €	28 807 €	24 061 €	24 653 €	26 264 €	27 690 €
ST LAMBERT DES BOIS	33 827 €	34 931 €	36 868 €	42 367 €	44 590 €	45 625 €
ST REMY LES CHEVREUSE	368 293 €	372 117 €	382 096 €	387 749 €	388 624 €	394 681 €
SENLISSE	24 582 €	26 940 €	28 423 €	30 240 €	29 391 €	28 994 €
Participations votées	1 320 000 €	1 424 000 €	1 441 000 €	1 455 000 €	1 487 000 €	1 513 000 €

Soit 1.75% d'augmentation entre 2014 et 2015.

Après ce débat, le Comité Syndical donne acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget de l'exercice 2015.

4. Adhésion au groupement de commandes SIPPEREC pour la fourniture d'électricité

La loi sur la nouvelle organisation du Marché de l'électricité (Loi Nome) a programmé la fin des tarifs réglementés « jaune » et « vert » au 31/12/2015.

Les Collectivités territoriales ont l'obligation de lancer une consultation pour la fourniture d'électricité de leur point de comptage. Plusieurs syndicats ont créé des groupements de commandes pour répondre à cette obligation et, pour notre territoire, deux en particulier : le SEY et le SIPPEREC.

Le Président propose un projet de délibération avec SIPPEREC.

Monsieur GENOT: Pourquoi SIPPEREC et pourquoi pas le SEY?

Le Président répond qu'après étude, il semble que l'adhésion au groupement de commandes SIPPEREC soit plus avantageuse pour notre syndicat. En effet, l'adhésion à SIPPEREC est fixée à 600.07 € pour 2015 et l'adhésion au SEY serait de 150 € + 1 € par Mkvh/annuels, soit pour notre consommation environ 1 200 €.

Monsieur LE MOGNE: Comment se calcule l'adhésion?

Le Président lui répond que, pour les syndicats, l'adhésion est forfaitaire et indexée annuellement par l'index « ingénierie » édité par l'INSEE, plus une marge de 0.15.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés et autorise le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

5. Questions diverses

Monsieur PASSET: Il me semble important d'organiser un groupe de travail pour réfléchir sur les points les plus importants permettant la programmation des gros travaux d'entretien sur les 5 années à venir, estimer sur 5 ans les recettes et les charges de fonctionnement de l'équipement afin de prévoir l'évolution de son déficit.

Les participants sont d'accord sur cette proposition qui est un corolaire à l'acceptation de la hausse pour cette année et qui permettra de planifier ou d'éviter d'éventuelles hausses ultérieures.

Monsieur BENMUSSA: Il demande que ce groupe de travail réfléchisse sur de futurs investissements pour développer le centre nautique et dynamiser sa fréquentation.

Le Président répond que plusieurs idées ont déjà été émises, il les expose. Les membres délégués présents expriment leur accord sur la tenue de cette réflexion qui aura pour but de maintenir, voire améliorer le taux de fréquentation du complexe.

Fin de la séance à 21h30.

Jacques PELLETIER Président